VIASSO OCCITANIE FORMATION
INESS
30 AV DR PAUL POMPIDOR
c/o LA RUCHE ASSOCIATIVE
11100 NARBONNE
07 57 18 98 85
contact@viasso-occitanie-formation.org

Programme de formation

Certificat de Formation à la Gestion Associative

But de la formation

Le CFGA a été institué par décret en octobre 2008 par le Ministère en charge de la Vie associative. Composé de 10 modules abordant les fondamentaux de la gestion associative, il vise à faciliter l'immersion dans le monde associatif et la prise de poste à responsabilités.

Il est composé d'une partie dite « théorique » de 30h et d'une mise en pratique de 20 jours / 120 heures qui se déroule normalement sur 6 mois et est clôturé par un temps de restitution.

Compétences visées

1. Améliorer ses compétences dans les différentes dimensions de la gestion d'une association
2. Comprendre le rôle et les fonctions d'un dirigeant associatif

Pré-requis

Aucun

Liste des référents

Référent administratif : Madame Agnès EBENE

Référent pédagogique : Madame Agnès EBENE

Référent handicap : Madame Agnès EBENE

Type de public

Bénévoles et salariés en charge de la gestion d'une association.

Équipements nécessaires

Ordinateur équipé d'une connection internet et d'une caméra + son pour les modules à distance.

VIASSO OCCITANIE FORMATION
INESS
30 AV DR PAUL POMPIDOR
c/o LA RUCHE ASSOCIATIVE
11100 NARBONNE
07 57 18 98 85
contact@viasso-occitanie-formation.org

Moyens pédagogiques

Outil zoom pro
Partage des informations par Google Drive
Distribution des documents papiers et supports pour méthodes participatives

Positionnement :
Auto-évaluation dans le formulaire d'inscription.

Sanction de la formation

Partie théorique : lors du Module 10, évaluation des connaissances par un quizz de 40 questions (2h, tous les modules abordés, impératif de 50% de bonnes réponses). Attestation de fin de formation remise
Partie pratique : à + 6 mois, après la fin de la formation, justification d'une mise en pratique réalisée dans sa structure ou une autre structure (10 à 20 outils de gestion développées ou présentation de nouveau projet de 10 à 20 pages)
Livret de formation CFGA remis + Certificat officiel

Méthodes pédagogiques

4 modules en présentiel et 6 modules en distanciel (outil zoom pro), cette répartition pouvant évoluer selon le contexte sanitaire et les contraintes du groupe de participants.

Différentes méthodologies seront mobilisées par les deux formateurs :

- présentations powerpoint,
- diverses techniques participatives,
- quizz pour évaluation des compétences...

Un dossier partagé de ressources (supports de présentation, enregistrement vidéo de la formation, documents divers...) est mis à disposition des stagiaires.

Durée

30 heures (5 jours).

Programme

Présentiel :
M1 - Présentation CFGA + Acteurs et partenaires du monde associatif
M2 - Gouvernance associative : statutaire, rôle et responsabilités dirigeants

A distance (outil zoom pro) :
M3 - Définir, mettre en oeuvre, faire connaître et évaluer un projet
M4 - Panorama des financements associatifs
M5 - Principes de base de la comptabilité associative
M6 - Monter un dossier de financement

Présentiel :
M7 - Mobiliser et gérer des bénévoles
M8 - Créer et gérer un emploi

A distance (outil zoom pro) :
M9 - Développer ses ressources propres en respectant le cadre fiscal

M10 - Évaluation participative + Préparation de la partie pratique

Modalités d'évaluation

Partie théorique : - Evaluation des acquis à travers un quizz de 40 questions. 50% de bonnes réponses requis pour validation de la partie théorique. - Retour oral lors du dernier module permettant d'évaluer les ressentis - Auto-évaluation à travers un formulaire en ligne dont le lien est transmis au stagiaire en fin de formation. Partie pratique à 6 mois : - Exigence de mise en pratique (entre 10 et 20 outils ou projet de 10 à 20 pages) - Rendus et/ou présentés lors du temps de restitution - Débriefing oral sur la globalité de la formation.

tarif par jour par personne

300€/jour

Modalités d'accès

Nos formations sont accessibles : Par l’employeur - A la demande du salarié avec l’approbation de son employeur - Directement par le salarié ou le demandeur d’emploi

délai d'accès

De 1 à 6 mois

Date de mise à jour

12/06/2025

Accessibilité

Afin de garantir l’accès à toutes et à tous, ViAsso Occitanie Formation s’engage à veiller à ce que, si besoin, le lieu devant accueillir une formation soit « accessible ». Afin de répondre aux demandes éventuelles, n’hésitez pas à contacter Agnès, notre « référente handicap » au 07 57 18 98 85 ou par mail : contact@viasso-occitanie-formation.org